

**ORDONNANCE NUMÉRO
OCA12-(C-4.1)-001**

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 3 avril 2012, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Sur la 81^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Forsyth :

D'implanter une zone d'arrêt interdit en tout temps (AD-TT), sur une distance de 34 mètres sur le côté est de la rue, immédiatement au sud de la rue Sherbrooke;

DE déplacer de 12,2 mètres vers le nord, l'arrêt d'autobus actuel sur le côté est de la rue;

D'installer des panneaux de direction des voies (RG-DN) en position latérale afin d'indiquer aux conducteurs que le virage à gauche s'effectue sur deux voies à cette approche;

DE transmettre une demande au responsable de la Division du marquage et de la signalisation pour faire ajouter des flèches de sélection de voies et des lignes de guidage à l'approche sud de l'intersection;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Maire d'arrondissement suppléant

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2012.
Entrée en vigueur le 10 avril 2012.
